

L’inscription des élèves dans un établissement privé catholique sous contrat est un moment où les familles font le choix que donne le principe de liberté d’enseignement de notre pays. Ce choix, matérialisé par cette convention, est l’occasion d’une rencontre entre le projet éducatif porté par le chef d’établissement, son équipe et une famille soucieuse de l’éducation de son enfant.

CONVENTION DE SCOLARISATION

L'établissement représenté par Mme Corbisier Isabelle, chef d'établissement de l'école Saint Roch à Rouvroy accepte l'inscription de

Et s'engage à assurer sa scolarité à compter du 1^{er} septembre pour la durée de l'année scolaire.

En contrepartie de cet engagement, M _____ et Mme _____ déclare(nt) :

avoir pris connaissance de la circulaire de rentrée ,du projet éducatif de l'établissement(en particulier de sa dimension pastorale, de son règlement intérieur) **d'y adhérer , de mettre tout en œuvre afin de les respecter et les faire respecter par l' enfant.**

s'engage (nt) à acquitter :

La contribution des familles au fonctionnement de l'établissement jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La restauration pour les demi-pensionnaires

La participation aux activités sportives

Les frais de remise en état de matériel détérioré par l'élève

L'acompte demandé lors de l'inscription

Et d'assurer un suivi scolaire

Causes de résiliation :

Le déménagement

Le changement d'orientation vers une formation non assurée par l'établissement

Le désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, perte de confiance entre la famille et l'établissement...

La sanction disciplinaire

En cas de non-paiement, l'établissement se réserve le droit :

De ne plus admettre à la demi-pension l'élève pour la suite de l'année

De ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante

De recouvrer les sommes dues par tout moyen légal

Il en avertira par lettre recommandée avec accusé de réception la famille.

Merci de compléter un imprimé par enfant scolarisé à l'école St Roch.

Le chef d'établissement

Lu et approuvé

H. Batinick

Les parents ou représentants légaux

A , le